

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE D’AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

*Je soussigné, **Pierre Jean Zannettacci**, Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, dont le siège administratif est basé au : 571 allée des Grands Champs, 69210 Sain Bel,*

CERTIFIE,

Que 12 affiches conformes à l'arrêté ministériel en vigueur, comportant des caractères noirs sur fond jaune et indiquant **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** pour la révision du zonage d'assainissement de la commune de BULLY, sont parfaitement visibles et lisibles de la voie publique.

Ces panneaux sont installés depuis le 25/04/2025 sur les sites suivants :

- Panneau d'affichage de la CCPA, à l'Arborescence 117 rue Pierre Passemard à L'Arbresle et au siège administratif 571 allée des Grands Champs à Sain Bel ;

Sur la commune de Bully ;

- Panneau d'affichage de Saint Bis ;
- Panneau d'affichage Rue d'Apinost ;
- Panneau d'affichage de Montagny ;
- Panneau d'affichage du Trêve ;
- Entrée de la zone artisanale de la Plagne ;
- Stade municipal, Chemin des Grandes Terres ;
- Cimetière, Chemin de Grange Carrand ;
- Panneau d'affichage rue du Pré de la Cour, Ecole des Pierres Dorées ;
- Mairie de Bully ;
- Panneau d'affichage Place des Terreaux.

Les photos ci-après des affiches :

L'Arborescence, panneau affichage parking 117 rue Pierre Passemard :



Siège administratif de la CCPA, 571 allée des Grands Champs :



Panneau d'affichage de Saint Bis ;



Panneau d'affichage Rue d'Apinost ;



Panneau d'affichage de Montagny :



Panneau d'affichage du Trêve :



Entrée de la zone artisanale de la Plagne :



Stade municipal, Chemin des Grandes Terres :



Cimetière, Chemin de Grange Carrand :



Panneau d'affichage rue du Pré de la Cour, Ecole des Pierres Dorées :



Mairie de Bully :



Panneau d'affichage Place des Terreaux :

